



Réunion du Mercredi 23 Mars 2022

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Excusé : M. Philippe DUPIN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

Au vu des feuilles de matchs FMI U13 où les remplaçants sont toujours généralement notés « N'a pas participé », tous les joueurs inscrits sur la feuille de match seront susceptibles d'avoir participé (information faite aux clubs par courriel le 2 février 2022)

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci. (Art.17 des règlements sportifs du district).

DIVISION 1

Courriers

- **ES D'AUDENGE (505552)** du 21 mars 2022 : courriel concernant la non utilisation de la FMI et expliquant que « la feuille de match papier a été faite après la rencontre dès que le secrétariat du club a eu connaissance du problème »
La Commission vous remercie et rappelle que vous devez toujours avoir à disposition une feuille de match papier au moment du match en cas de non utilisation d'une tablette
La Commission applique l'article 17 du règlement du district comme cela est rappelé en tête de chaque PV et donne match perdu par pénalité à l'équipe de AUDENGE ES 1 (- 1 point 0 but). Pour l'équipe FLOIRAC CM 1 3 points 6 buts.
- **SP CHANTECLER (505674)** du 18 mars 2022 : courriel concernant le non affichage de son résultat sur internet
La Commission vous précise que dans le cas de feuille de match papier les résultats ne sont pas automatiquement affichés et son examinés par la Commission et un délai est nécessaire pour permettre au service Compétitions de les saisir manuellement.
- **CML FLOIRAC (500045)** du 22 mars 2022 : courriel concernant la feuille de match et le constat d'échec
La Commission rappelle que les courriels acceptables par la Commission doivent être envoyés de l'adresse officielle du club (@lfaquitaine.fr) et en aucun cas d'une adresse email personnelle



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	D	24354256	AUDENGE ES 1	505552	Match perdu par pénalité	50€
	C	24354210	ST EMILIONNAIS FC 1	580630	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	C	24354210	GRADIGNAN FC 1	581856		
	D	24354256	AUDENGE ES 1	505552		

DIVISION 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

1^{ère} rappel feuille de match du 19 mars 2022

- Match 24354389 AMBARESIENNE ES 2 / PESSAC ALOUETTE FC 1 Poule C

2^{ème} rappel feuille de match du 12 mars 2022

- Match 24354295 BASTIDIENNE SC 1 / CAUDERAN AGJA 2 Poule A

Courriers

- BOULIACAISE FC (505597)** du 21 mars 2022 : courriel concernant le forfait déclaré par la Commission pour son match du 26 février 2022

La Commission prend note de vos explications mais rappelle que dans votre courrier du 14 février, suite au refus du report par la Commission de cette rencontre au 2 Avril 2022 et de la maintenir à la première date de report prévue au calendrier soit le samedi 26 Février, vous notiez : « **Vous nous mettez donc dans l'obligation de faire forfait** ».

Vu le mail reçu par le club de GJ Cazaux-La Teste en date du 1^{er} mars nous informant que cette rencontre ne s'était pas joué, la Commission vous ayant demandé des explications à fournir pour le 9 mars afin de se prononcer. Celles-ci n'ayant été adressée au district que le 12 mars, la Commission a donc validé le forfait en sa réunion du 9 mars. Ainsi et en l'absence d'éléments nouveaux, **la Commission confirme sa décision prise lors de sa réunion du mercredi 9 Mars 2022.**

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	C	24354390	COQS ROUGES BDX 1	505598	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

- *Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde

DIVISION 3

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	A	24368246	SPUC 2	500139	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	A	24368246	FC PAYS GASCOGNE 3	560933		
	C	24368336	CREONNAIS FC 1	549494		
	C	24368336	NORD GIRONDE US 1	551006		

- *Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 4

Courriers

- **ET. S EYSINAISE (505760)** du 21 mars 2022 : courriel concernant le remplissage de la feuille de match papier
La Commission prend note.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	A	24368429	EYSINAISE ES 3	505760	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	B	24368473	BEGLAIS CA 2	500110		
	D	24368586	MERIGNAC SA 4	505679	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (21.03.22)	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

DIVISION 5

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

2^{ème} rappel feuille de match du 12 mars 2022

- Match 24368671 LIBOURNE ROUGES 1 / ST DENIS DE PILES US 2 Poule B

Courriers

- **RC DE BORDEAUX METROPLE (505572)** du 21 mars 2022 : courriel concernant son explication sur son absence à la rencontre contre Lege Cap Ferret
La Commission vous remercie et valide le forfait de votre équipe

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	A	24368628	BORDEAUX METROPOLE 2	505572	Forfait match (1er et 2ème)	40€
	C	24368719	BOUSCAT US 3	515156	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	C	24368722	HAUT MEDOCC CMS 1	549490		
	D	24368763	CREONNAIS FC 2	549494		
	D	24368763	MAZERES-RO ES 1	524232		

DIVISION 6

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
19 mars 2022	A	24368884	SALLOIS CA 2	531514	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	A	24368884	LANDES GIRONDINES FC 2	548277		
	C	24369929	UNION ST JACQUES 4	525226		
	D	24368973	ST CIER ABZAC/MA ENT 1	552522	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (22.03.22)	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
Et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission